



Grille de révision du programme éducatif (PE)

Nom de la RSG : _____

Date de réception du PE : _____

Conformément à l'article 6.11. du Règlement modifiant le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* : « le prestataire de services de garde doit indiquer dans son programme éducatif, les moyens qu'il entend utiliser pour se conformer aux dispositions des articles 6.9 et 6.10. » En plus de ce qui est prévu à l'article 5 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, le programme éducatif doit tenir compte des besoins et du niveau de développement des enfants.

A = les énoncés et les moyens sont présents
B = les énoncés et/ou les moyens sont absents ou incomplets
C = points à travailler/commentaires

	A	B	C
La RSG présente son milieu (historique, expériences, formations).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La RSG identifie et définit les valeurs éducatives de son service de garde.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La RSG présente les avantages de la garde en milieu familial et du multiâge.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Articles 6.9 et 6.10 du Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

I - Qualité de l'interaction entre la RSG et les enfants	A	B	C
Encourage les expériences initiées par les enfants et soutenues par la RSG.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Stimule l'exploration, la curiosité, le jeu libre et le jeu amorcé par les enfants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Favorise les interactions positives entre la RSG et les enfants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Favorise le sentiment de sécurité affective des enfants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Soutient le jeu actif et limite les activités sédentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Organise la vie en collectivité en instaurant un climat positif au sein du groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Favorise les expériences qui soutiennent le développement de saines habitudes alimentaires et des saines habitudes de vie (santé, sécurité, alimentation, sommeil et hygiène).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Favorise la réussite éducative de l'enfant notamment en facilitant sa transition vers l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

II - Qualité des expériences vécues par les enfants	A	B	C
La RSG offre aux enfants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans un processus global et intégré, des expériences variées adaptées à l'âge des enfants qu'elle reçoit et visant à soutenir les apprentissages dans les quatre domaines de développement de l'enfant et leurs composantes, à savoir :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1. Le domaine physique et moteur (le sens du mouvement et le goût de bouger à différentes intensités, le développement des 5 sens suivant la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût, motricité globale, la motricité fine).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Le domaine cognitif (l'attention, la mémoire, la fonction symbolique, la capacité à catégoriser et à conceptualiser, le raisonnement, l'éveil aux mathématiques et aux sciences).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Le domaine langagier (langage prélinguistique, langage oral, éveil à la lecture et à l'écriture, développement graphique).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Le domaine social et affectif (la confiance en soi, l'estime de soi, l'autonomie, la construction de l'identité, les compétences émotionnelles et sociales).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
III - Qualité de l'aménagement des lieux et du matériel	A	B	C
Organise les lieux et le matériel de manière à soutenir les apprentissages et le développement global des enfants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
IV - Qualité de l'interaction entre la RSG et les parents	A	B	C
Favorise une communication continue entre les parents et la RSG et des interactions constructives centrées sur les enfants et leur développement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le programme éducatif fourni par la RSG est conforme aux objectifs énoncés à l'article 5 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* ainsi qu'au Règlement modifiant le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* art. 6.9 et 6.10. Oui Non

Recommandations et commentaires :

Signature de l'agente

Date

Ce document a été réalisé par un comité de cinq bureaux coordonnateurs de Montréal :

- Le BC La trottinette carottée
- Le BC Ahuntsic
- Le BC de Saint-Léonard
- Le BC Gros Bec
- Le BC du CPE du Montréal métropolitain

Droit d'auteur : Ce document doit être utilisé dans son intégralité et ne peut être modifié. Mention : Pour demande d'utilisation, veuillez contacter la direction de l'un des cinq BC.